

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Commune de Gelos****Arrondissement**

Pau

**Délibération 2022-88 du conseil municipal du quinze décembre deux mil vingt-deux**

Le quinze décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 20**

**Nombre de conseillers votants : 25**

**Date de la convocation : 09/12/2022**

**Date de mise en ligne : 16/12/2022**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline		X	Mme DELQUIGNIE	
SALAT	Didier		X	M. LALUCAA	
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	M. ALLAL	
JAÉGLÉ	Christine	X			
MARQUET	Sandrine		X	M. MORA	
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X	Mme Casenave dit Milhet	
AUGUSTO	Alain	X			

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Mme Frithmann est candidat(e)

Mme Frithmann est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### Délibération

## 2022-88 : Personnel communal – Création d'emplois annuels non permanents

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des collectivités territoriales
- Vu la loi 332-23 1° du code Général de la fonction publique
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Il appartient au Conseil Municipal de créer des emplois non permanents pour tenir compte de l'évolution des besoins saisonniers et de l'accroissement temporaire d'activité.

Le Maire propose au conseil municipal de :

#### **CRÉER**

Art 1 - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les emplois non permanents suivants pour l'année 2023 :

- 10 emplois d'animateur périscolaire et ALSH (catégorie C).
- 5 emplois d'adjoint technique (catégorie C).
- 5 emplois d'adjoint administratif (catégorie C).

#### **AUTORISER**

Art 2 - Le Maire à recruter les agents contractuels ainsi que à signer les contrats.

#### **IL EST PRÉCISÉ**

Art 3 - Que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 15/12/2022

Le Maire,

Pascal MORA

